

20260522 Mediapart

<https://www.mediapart.fr/journal/france/220526/pour-les-sans-papiers-l-assignation-residence-comme-ultime-punition>

Migrations

Pour les sans-papiers, l'assignation à résidence comme ultime punition

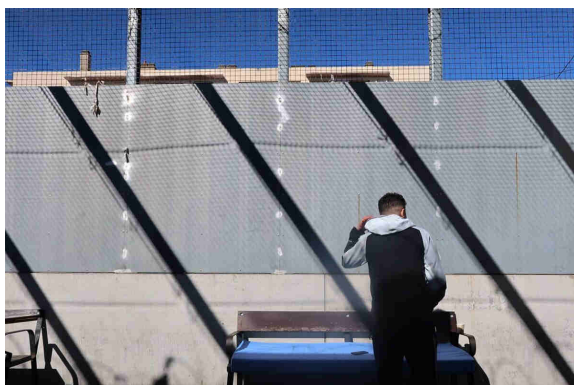
Sous le coup d'une expulsion, mais sans perspective d'éloignement, de nombreux sans-papiers se retrouvent assignés à résidence par l'État. Une réalité méconnue, sous-documentée et aux objectifs obscurs. Témoignages à Marseille.

Clara Martot Bacry (Marsactu)

Marseille (Bouches-du-Rhône).– Hocine a encore été arrêté en sortant de son FlixBus à la gare Saint-Charles. Cet Algérien de 28 ans monte dans ces grands autocars verts deux fois par semaine, les mardis et jeudis, pour se rendre à Rodez. « *J'ai quitté l'Algérie, et c'est ma famille là-bas qui doit m'aider à payer le loyer ici, avec tous ces bus !* » Il se désole. Bien que résidant à Marseille depuis quatre ans, c'est dans le département de l'Aveyron qu'il a été placé en garde à vue une fois, à cause de la fausse ordonnance de Lyrica et Rivotril, deux médicaments à l'usage détourné, qu'il avait dans la poche.

Depuis cet incident, la préfecture de l'Aveyron l'a assigné à résidence, c'est-à-dire contraint à un pointage régulier, toujours au même endroit, jusqu'à son éloignement. Aussi absurde que cela puisse paraître, Hocine doit donc faire un aller-retour de 700 kilomètres deux fois par semaine pour aller pointer à Rodez. Le tout parce qu'il est sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF)... et bien qu'aucune expulsion vers l'Algérie ne semble envisagée ni envisageable.

Nous rencontrons Hocine devant les grilles du centre de rétention (CRA) du Canet, à Marseille, où sont enfermés les sans-papiers interpellés dans la ville. C'est là que les policiers de la gare Saint-Charles l'ont emmené, le temps de vérifier la procédure le concernant. « *À chaque fois que je sors de la gare, c'est pareil. Ils me croient jamais et ils vérifient tout. C'est normal, ça ? Je leur ai dit : "Je suis pas Pablo Escobar, je suis Hocine !"* »



Le centre de rétention du Canet, 20 mars 2023, à Marseille. © Photo Clara Martot Bacry / Marsactu

Il titube et porte des claquettes très abîmées. Un de ses pieds est gonflé : accident de scooter. Avec cette blessure, ce sans-papiers ne peut même plus travailler en livraison sans être déclaré, comme il le faisait avant, explique-t-il. Et l'obligation de pointer n'arrange pas les choses. Entre-temps, il a régularisé son ordonnance de Rivotril, qu'il utilise, dit-il, pour calmer sa douleur et ses problèmes.

Combien d'étrangers sous le coup d'une mesure d'expulsion sont dans la même situation à Marseille ? Contactée, la préfecture des Bouches-du-Rhône n'a pas répondu à nos questions. Le seul chiffre public à ce jour est celui communiqué ce mardi 19 mai dans [le rapport annuel de la Cimade](#), association de soutien aux personnes migrantes. Nous y apprenons que quelque 5 % des personnes passées par le centre de rétention du Canet en 2025 sont ressorties « libres » avec une assignation à résidence, soit trente-huit personnes. Mais cette donnée ne comprend pas les très nombreux sans-papiers qui, comme Hocine et d'autres témoins rencontrés, n'ont jamais été enfermés. Et se retrouvent, de fait, privés d'une part de liberté. Avec des pointages parfois très contraignants.

Un pointage par jour

Amir doit par exemple pointer une fois par jour au CRA du Canet, du lundi au samedi, pendant quarante-cinq jours, renouvelables deux fois. « *J'étais en train de vendre des cigarettes sur un marché vers les puces. Ils m'ont emmené au centre de rétention de Sète. Je suis sorti après cinq jours. Vice de procédure, je crois* », explique cet Algérien également croisé devant les grilles du CRA. Lors de sa garde à vue dans l'Hérault, pour cause de grève, Amir n'avait pas eu droit à un avocat.

Le trentenaire est à Marseille depuis sept ans et sous OQTF depuis trois ans. Il a déjà été enfermé au CRA du Canet, où 55 % des personnes retenues sont de nationalité algérienne comme lui, lit-on dans le rapport de la Cimade. Un chiffre qui est tout sauf un détail : sur fond de conflit diplomatique, les expulsions vers ce pays sont particulièrement rares. Ainsi, Amir et des centaines d'autres sans-papiers alternent entre rétention et assignation, sans aucune perspective de retour ni d'insertion.

Le rapport de la Cimade dévoile un chiffre révélant toute l'absurdité de ces enfermements, dont les assignations à résidence sont un prolongement invisible et jamais débattu : au centre de rétention du Canet, seulement 21 % des enfermements aboutissent à un éloignement du territoire français. En comparaison, le taux d'éloignement est de 23 % à Toulouse, de 34 % à Lille ou de 46 % à Vincennes.

Les sans-papiers qui ne sont pas éloignés, bien que sur le coup d'une décision d'éloignement, se retrouvent ainsi parfois assignés à résidence de façon « *improductive et injustifiée* », regrette une juriste spécialisée interrogée par *Marsactu*. « *Le niveau de fréquence de pointage est totalement exagéré, et il ne prend pas en compte la vulnérabilité des personnes* », ajoute cette dernière.

En France, des étrangers peuvent être assignés à résidence sur décision de la préfecture ou d'un juge des libertés et de la détention (JLD) dans des cas précis, lorsque deux conditions sont remplies : l'existence d'une mesure d'éloignement (OQTF, interdiction judiciaire du territoire français...) et l'impossibilité de mettre en place l'éloignement en question.

Dans les faits, à Marseille, nous avons croisé trois types de profil : des sans-papiers assignés après une garde à vue, d'autres assignés après avoir atteint la durée maximale de quatre-vingt-dix jours de rétention au CRA, et d'autres [« dublinés » \(soit, sous le coup du règlement européen Dublin\)](#), qui doivent être remis à un autre pays de l'Union européenne (UE).

« Ça fait beaucoup de monde, en fait, à n'importe quelle heure. Ça n'arrête pas », soupire Amir sur son scooter devant les grilles du centre de rétention. Un voisin descend saluer un ami se rendant au parloir : « J'habite l'immeuble en face. Le pire, c'est ceux qui doivent pointer avant 8 heures du matin. Tous les jours, je vois le défilé, des dizaines de personnes. Je les entends parler tout seuls, ils se demandent : "C'est quoi cette vie ?..." »

La préfecture condamnée sept fois en un mois

Un travailleur associatif marseillais qui souhaite rester anonyme nous raconte :

« L'assignation à résidence, c'est préférable à l'enfermement, mais en réalité, c'est utilisé en prolongation de celui-ci. » Avec une différence de taille : marginalisé à l'extérieur, comment se faire aider ? « En théorie, les étrangers peuvent contester leur assignation à résidence. Mais en pratique, une fois qu'ils sont sortis du CRA, ils n'ont plus aucun interlocuteur vers qui se tourner. » Il assure que l'assignation à résidence peut exiger jusqu'à deux pointages par jour.

Au tribunal administratif de Marseille, trente et une assignations à résidence ont été contestées sur le seul mois d'avril 2026, et sept d'entre elles ont été annulées. Début mai, nous y avons croisé Ales, qui a passé onze ans en Allemagne avant de voir sa demande d'asile refusée, et sa demande de titre de séjour repoussée à son tour. « J'ai quitté le Nigeria très jeune. J'ai mes quatre enfants en Allemagne. J'ai passé mon diplôme de soudeur, j'ai toujours travaillé. J'ai tout fait ! Everything ! Mais les autorités m'ont dit : "On va vous renvoyer chez vous." » Par peur, Ales a décidé d'aller en France. Mais la France doit le remettre à l'Allemagne, où ses demandes de séjour ont été enregistrées : il est « dubliné ». Et désormais assigné à résidence.

À lire aussi

[L'Europe s'accorde sur le renvoi des exilés, mais pas sur le calendrier](#)

21 mai 2026

[Le Sénat vote pour allonger la rétention des étrangers jugés dangereux](#)

21 mai 2026

Vient ensuite l'avocate d'Hicham, 35 ans, en France depuis quatre ans. Placé sous OQTF, il doit venir pointer trois fois par semaine entre 9 heures et midi, et a l'interdiction de quitter le département. Pour la deuxième fois. « Il ne présente aucune menace à l'ordre public, il n'a jamais été condamné, il a des garanties de représentation... Mais avec cette assignation à résidence, il ne peut pas travailler », estime son conseil.

Au vu de la pluralité des cas constatés à Marseille, quelle est la doctrine motivant ces assignations ? La préfecture des Bouches-du-Rhône n'a pas donné suite à nos questions. Sont-elles utilisées comme des moyens de contrôle supplémentaires lorsque les centres de rétention sont pleins ? Au CRA du Canet en 2025, 912 personnes ont été enfermées. Le centre de rétention compte 136 places. À l'horizon 2029, l'État prévoit [la création de 140 places supplémentaires](#), à Aix-Luyens, dans la périphérie de Marseille.

Clara Martot Bacry (Marsactu)